



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 7 Décembre 2021

Procès-Verbal N° 535

.....

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 4 Décembre 2021

VER SAU

GJ LA SAVOYARDE

U20D2

U15FA8D2

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13

Amende 32 €

Du 4 Décembre 2021

Challenge U13 Festival Isère

VERSOUD 2

BOURG OISANS

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 15 NOVEMBRE 2021

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet

le 30 Novembre 2021

526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)

533035 VILLENEUVE AJAT

534255 ESTRABLIN (sous réserve d'encaissement)

560872 FF ECHIROLLES

- b)** Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui

disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District. Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 08 Novembre 2021

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points **supplémentaires** au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet **7 décembre 2021**

533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)
560872 FF ECHIROLLES (sous réserve d'encaissement)

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr